
Conférence du désarmement

7 juin 2010

Français

Compte rendu définitif de la mille cent quatre-vingt-troisième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le lundi 7 juin 2010, à 17 h 55

Président: M. Alex Van Meeuwen (Belgique)

Le Président (*parle en français*): Je déclare ouverte la 1183^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je comprends que vous souhaitiez me voir encore ce soir et je suis heureux d'être parmi vous, maintenant que mon excellent ami Hisham préside une autre réunion de l'autre côté du bâtiment.

(L'orateur poursuit en anglais.)

Le Président (*parle en anglais*): Comme vous vous en souvenez, à la séance plénière de ce matin, le représentant de l'Égypte, s'exprimant au nom du Groupe des 21, m'a demandé d'établir un document de travail à partir de ma lettre du 4 juin. J'ai fait part de mon intention d'accéder à cette demande. Le document de travail demandé a désormais été distribué à tous les membres de la Conférence, sous la cote CD/WP.560.

Comme vous pouvez le constater, le calendrier figurant dans le document de travail est quelque peu différent de celui présenté dans ma lettre du 4 juin. Celui que vous avez sous les yeux a été établi de façon à pouvoir tenir quatre séances sur chaque point de l'ordre du jour. J'appelle également votre attention sur le fait qu'il est limité à la deuxième partie de la session de 2010, ce qui n'exclut pas la possibilité que la Conférence s'entende sur un programme de travail.

Je souhaite également vous informer que la présidence a procédé à de nouvelles consultations avec les groupes régionaux et la Chine, à la suite desquelles les trois groupes régionaux se sont consultés au sujet du document de travail CD/WP.560 et ont étudié la question de la désignation de coordonnateurs pour les débats informels sur chaque point de l'ordre du jour.

Je crois comprendre qu'il existe un accord sur ce document. Si tel est le cas, je vous propose de tenir la première réunion informelle sur les points 1 et 2 demain matin à 9 heures, ici même, dans la salle du Conseil.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 18 heures.